

La transition agroécologique : défis et enjeux

Déclaration du groupe de la coopération

Pour le groupe de la coopération, le projet agroécologique est une démarche positive, moderne, ouverte vers le monde et l'avenir, une démarche fédératrice à l'écoute des agriculteurs, des transformateurs et des consommateurs.

Sécurisation de l'approvisionnement alimentaire dans un monde interdépendant et incertain, adaptation des modèles agricoles à l'évolution des climats, gestion durable des ressources naturelles, consolidation d'une gestion raisonnée des intrants agricoles, autant de défis que l'agriculture française comme l'agriculture mondiale doivent relever.

Les consommateurs et les citoyens expriment des attentes nouvelles, parfois contradictoires, mais néanmoins tout à fait légitimes en termes de qualité, de traçabilité, de sécurité sanitaire et d'impact sur l'environnement.

Dans ce contexte, dans le secteur agricole, des pionniers se sont engagés dans la voie agroécologique qui se dessine entre le bio et le conventionnel. Depuis une dizaine d'années, dans la discrétion, des coopératives ont joué un rôle important pour impulser des transitions indispensables. La section a d'ailleurs pu en prendre la mesure lors de la visite de la coopérative Terrena.

L'évolution agroécologique repose plus sur l'engagement des agriculteurs à répondre aux attentes que sur un projet politique codifié par la loi. La vie des agriculteurs a toujours été rythmée par la nécessité d'adaptations. Valoriser leur exploitation sans compromettre les ressources naturelles est un enjeu pour une transmission pérenne. Les agriculteurs sont les acteurs déterminants de ce changement et c'est par l'effet d'entraînement de l'action collective rythmée dans le temps qu'ils s'y investiront pleinement.

Dès la présentation du projet de plan, nous avons exprimé des réserves notamment sur la partie constat qui exprime une vision négative de l'évolution du secteur agricole. Le constat des difficultés dont il faut faire état, ne doit pas amener à « jeter le bébé avec l'eau du bain ». Témoignons des réussites et démontrons qu'elles sont appropriables par tous.

Le texte de la saisine invitait à nous intéresser aux mutations à engager et à se tourner vers l'avenir. Ce sont désormais les attentes des citoyens/consommateurs, donc les marchés, qui commandent les débouchés. Il s'agit de passer de la logique de « flux poussés » à celle

de « flux tirés ». Les coopératives sont des systèmes collectifs performants, propriétés de leurs agriculteurs adhérents, elles doivent renforcer le lien entre les producteurs et les consommateurs.

La saisine interrogeait également la question de l'efficacité économique, condition essentielle de la réussite de cette évolution. Ce questionnement est traité de manière très abstraite et non convaincante. En fait l'agroécologie n'est pas « La » solution, mais une voie de réflexion pour l'évolution des modèles économiques. Les agriculteurs en mesureront la pertinence à l'aune de la performance économique.

Cette réussite passe par l'accès à de nouvelles technologies, à de nouveaux savoir-faire et par un renforcement de la complémentarité entre la recherche publique et privée.

Enfin, nous ne croyons pas que l'agriculture française doive se replier sur elle-même. Ce serait d'ailleurs mettre à mal l'idée même d'Europe dans laquelle s'inscrit l'agriculture française qui a vocation à exporter sur des marchés en croissance. Nous partageons l'idée d'une agroécologie qui incite à produire autrement, cette évolution est pour nous compatible avec notre capacité à valoriser nos produits et nos savoir-faire alimentaires, à l'international, comme nous le faisons en France, notre « *Made in France* ».

Le groupe de la coopération s'est abstenu.